

ETAT DU PERSONNEL

1er mars 2023

GRADES OU EMPLOIS (au 1er janvier 2017)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	Dont TNC	EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
EMPLOIS FONCTIONNELS							
. Directeur Général des Services	A	1		1	0		1
. Directeur Général Adjoint des Services	A	1		0	0		0
SECTEUR ADMINISTRATIF							
. Attaché Hors Classe	A	1		0	0		0
. Attaché principal	A	5		5	0		5
. Attaché	A	26		9	15	0	23,6
. Rédacteur principal de 1ère classe	B	4		3	0		3
. Rédacteur principal de 2ème classe	B	7		6	1		7
. Rédacteur	B	13		7	2		9
. Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	22		18	0		18
. Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	28		27	0		26,8
. Adjoint administratif	C	22		15	2		17,7
TOTAL (1)		130	0	91	20	0	111,1

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
EMPLOIS FONCTIONNELS							
. Directeur des Services Techniques	A	1		1	0		1
SECTEUR TECHNIQUE							
. Ingénieur hors classe	A	1		0	0		0
. Ingénieur principal	A	9		5	3		7,8
. Ingénieur	A	6		2	2		4
. Technicien principal de 1ère classe	B	4		3	0		3
. Technicien principal de 2ème classe	B	4		1	2		3
. Technicien	B	6		4	0		4
. Agent de maîtrise principal	C	6		3	0		3
. Agent de maîtrise	C	14		13	1		13
. Adjoint technique ppal 1ère classe	C	11		11	0		11
. Adjoint technique ppal 2ème classe	C	44		41	3		43
. Adjoint technique	C	81		68	3		66,3
TOTAL (2)		187	0	152	14	0	159,1

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR SOCIAL							
. Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	2		2	0		2
. Educateur de jeunes enfants	A	12		5	3		7,3
. Agent spécialisé des écoles maternelles ppal de 1ère classe	C	4		4	0		4
. Agent spécialisé des écoles maternelles ppal de 2ème classe	C	1		1	0		1
. Agent social	C	1		0	0		1
TOTAL (3)		20	0	12	3	0	15,3

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
. Médecin de 2e classe	A	0		0	0		0
. Psychologue de classe normale	A	1	1	0	1	1	0,29
. Psychomotricien de classe normale (modification réglementaire)	A	1		1	0		1
. Cadre de santé 1ère classe	A	1		1	0		1
. Cadre de santé 2ème classe	A	0		0	0		0
. Puéricultrice hors classe	A	3		2	0		2
. Puéricultrice de classe supérieure	A	0		0	0		0
. Puéricultrice de classe normale	A	4		3	1		3,9
. Infirmière hors classe	A	2		2	0		2
. Infirmière de classe supérieure	A	1		1	0		1
. Infirmière de classe normale	A	1		0	0		0
. Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	12		8	0		7,9
. Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	44		23	7		27,7
TOTAL (4)		70	1	41	9	1	46,79

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR SPORTIF							
. ETAPS principal de 1ère classe	B	4		3	0		3
. ETAPS principal de 2ème classe	B	2		2	0		2
. ETAPS	B	8		3	3		6
TOTAL (5)		14	0	8	3	0	11

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR ANIMATION							
. Animateur principal de 1ère classe	B	2		2	0		2
. Animateur principal de 2ème classe	B	0		0	0		0
. Animateur	B	3		1	0		1
. Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	0		1
. Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2		2	0		2
. Adjoint d'animation	C	16	3	14	0	3	12,95
TOTAL (6)		24	3	20	0	3	18,95

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR CULTUREL							
. Conservateur des bibliothèques	A	1		1	0		1
. Attaché principal de conservation du patrimoine	A	2		1	0		1
. Attaché de conservation du patrimoine	A	1		0	1		1
. Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	5	2	3	1	1	3,5
. Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1		0	1		1
. Assistant de conservation principal 1ère classe	B	4		4	0		4
. Assistant de conservation principal 2ème classe	B	2		1	0		1
. Assistant de conservation	B	7		1	5		6
. Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	4		4	0		4
. Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0		0	0		0
. Adjoint du patrimoine	C	3		3	0		3
TOTAL (7)		30	1	18	8	1	25,5

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
POLICE MUNICIPALE							
. Chef de service principal de 1ère classe	B	1		1	0		1
. Brigadier chef principal	C	4		0	0		0
. Gardien Brigadier	C	9		6	0		6
TOTAL (8)		14	0	7	0	0	7

TOTAL GENERAL		489	5	349	57	5	394,74
----------------------	--	------------	----------	------------	-----------	----------	---------------

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
Collaborateur - Directeur de cabinet	A	CAB		110
Collaborateur de cabinet	A	CAB	Non pourvu	110
2 assistantes maternelles	C	MS	Non rémunérées sur IB	Code du travail
Directeur de la communication	A	COM		3.3
Chargée de rédaction	A	COM		3.3
Webmaster adjoint directeur communication	A	COM		3.3
Chargé de communication	A	COM		3.3
Chargé de communication	A	COM		3.2
Chargé de relation presse	A	COM		3.2
Directeur des travaux de Voirie	A	TECH		3.3
Ingenieur Grands projet	A	TECH		3.3
Ingenieur Geomaticien	A	TECH		3.2
Directeur NTIC	A	TECH		3.3
Directrice urbanisme	A	TECH		3.3
2 Instructeurs droit des sols	A	ADM		3.2
Chargé d'études urbanisme	A	ADM		3.2
Juriste	A	ADM		3.2
Chargé emploi compétence	A	ADM		3.2
Chargé de fibre optique et RGPD	A	ADM		3.2
Professeur conservatoire temps non complet	A	CULT		3.2
Responsable archives et patrimoine	A	CULT		3.2
Psychologue temps non complet	A	MS		3.2
Puericultrice infirmière directrice adjointe crèche	A	MS		3.2
Responsable santé handicap	A	ADM		3.3

Gestionnaire des Marchés Publics	A	ADM		3.2
Responsable du développement économique et emploi	A	ADM		3.3
Rédacteur Espace Sénior	B	ADM		3.2
Redacteur Education - gestionnaire DSP	B	ADM		3.2
Rédacteur Assistante DST	B	ADM		3.2
Responsable collecte	B	TECH		3.2
Technicien inspecteur insalubrité publique	B	TECH		3.2
2 Assistants de conservation Médiathèque	B	CULT		3.2
2 Assistants de conservation Musée	B	CULT		3.2
Archiviste	B	CULT		3.2
ASEA enseignant au conservatoire	B	CULT		3.2
2 Educateurs de jeunes enfants	B	MS		3.2
Educateur de jeunes enfants	B	MS		L1224-3
Educateur sportif - MNS	B	SP		3.3
Educateur sportif - MNS	B	SP		3.2
Educateur sportif terrestre	B	SP		3.2
Intendant - agent de maîtrise TAMIE	C	TECH		3.2
Agent guichet unique	C	ADM		3.2
Agent EC/AG	C	ADM		3.2
Gardien d'école	C	TECH		3.3
Agent technique ppal 2ème classe electricien	C	TECH		3.2
Agent accueil ST/garage	C	TECH		L1224-3
Plombier	C	TECH		L1224-3
Gardien de structures sportives	C	TECH/SP		3.2
Agent de crèche	C	TECH/PE		L1224-3
4 Auxiliaires de crèche	C	MS		3.2
1 Auxiliaire de crèche	C	MS		3.3
2 Auxiliaires de crèche	C	MS	dont 1 congé parental	L1224-3

(1) CATEGORIE : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif
FIN : Financier
TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
COM : Communication
S : Social (dont aide sociale)
MS : Médico-social
MI : Médico-technique (dont laboratoires)
SP : Sportif
CULT : Culturel (dont enseignement)
ANIM : Animation
RS : Restauration scolaire
ENT : Entretien
CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION

: référence à un indice brut de la fonction publique

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3(1) : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3(2) : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3.1 : article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire ou contractuel indisponible
3.2 : article 3-2 : vacance d'emploi
3.3 : article 3-3 : absence de cadre d'emplois, emplois de cat A ou CDI
38 : article 38 : dérogation recrutement (handicapés)
110 : article 110 : emplois de cabinet
L 1224-3 Code du travail : CDI suite à transfert d'activité (reprise en régie)